

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 29 juillet 2019 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Lanarce et de Theuets (Ardèche)**

NOR : INTJ1921652A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Lanarce et de Theuets sont modifiées à compter du 1^{er} septembre 2019, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Lanarce et de Theuets exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire, dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Lanarce	Astet Borne Cellier-du-Luc Coucouron Issanlas Lanarce Laveyrune Lavillatte Le Plagnal Lespéron Mayres Mazan-l'Abbaye Saint-Alban-en-Montagne Saint-Cirgues-en-Montagne Saint-Etienne-de-Lugdarès Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	Astet Borne Cellier-du-Luc Coucouron Issanlas Lanarce Laveyrune Lavillatte Le Plagnal Lespéron Mazan-l'Abbaye Saint-Alban-en-Montagne Saint-Cirgues-en-Montagne Saint-Etienne-de-Lugdarès Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle
Thueyts	Barnas Burzet Chirols Fabras Jaujac La Souche Lalevade-d'Ardèche Le Roux Meyras Montpezat-sous-Bauzon Péreyres Pont-de-Labeaume Prades Sagnes-et-Goudoulet Saint-Cirgues-de-Prades Saint-Pierre-de-Colombier Thueyts Usclades-et-Rieutord	Barnas Burzet Chirols Fabras Jaujac La Souche Lalevade-d'Ardèche Le Roux Mayres Meyras Montpezat-sous-Bauzon Péreyres Pont-de-Labeaume Prades Sagnes-et-Goudoulet Saint-Cirgues-de-Prades Saint-Pierre-de-Colombier Thueyts Usclades-et-Rieutord